

## Exemples d'actions concrètes de sensibilisation conduites par le CCMM sur les dangers des sectes en milieu scolaire



### Exemple d'une action auprès du personnel scolaire

Parce que le personnel de direction des établissements scolaires est :

- responsable de la santé physique et mentale des élèves, impliquant de les alerter sur le risque de manipulation mentale,
- responsable de son personnel qu'il contrôle avec la nécessité de s'assurer qu'il n'y ait aucun prosélytisme mais bien un respect de la liberté de penser,
- responsable de l'équipe éducative qu'il anime,
- responsable des enseignements, en assurant un suivi et un contrôle sur les informations diffusées aux élèves et les intervenants extérieurs,
- responsable de l'action éducative, permettant aux jeunes de devenir des adultes responsables, des citoyens éclairés,

il est ainsi concerné par le risque de dérive sectaire.

À l'initiative des autorités académiques d'Amiens, une action de sensibilisation du personnel scolaire aux dérives sectaires et à la manipulation mentale s'est mise en place en 2009, suite au recensement dans plusieurs lycées ruraux de l'académie, de nombreux incidents liés au satanisme, à connotation raciste et au constat d'une réelle difficulté de la part des personnels de direction à répondre à ce phénomène. Une conférence destinée aux principaux et proviseurs nouvellement nommés, a eu lieu le 18 novembre 2009 dans un lycée de l'Oise, animée par une bénévole de l'association du CCMM locale et une bénévole du CCMM Roger Ikor de Paris. Au total, 40 principaux adjoints de collèges et proviseurs adjoints de lycées ont été bénéficiaires de cette sensibilisation.

Sous l'intitulé « Satanisme, néo-nazisme et dérives sectaires », les intervenants ont d'abord dressé un état des lieux en France et en Europe du satanisme et du néo-nazisme puis abordé la question des dangers des dérives sectaires pour les jeunes et des moyens de prévention. Ils ont présenté un bref historique des sectes et de leur évolution. Ils ont répondu aux interrogations les plus fréquemment posées par le personnel scolaire sur ce sujet : Quels indices peuvent nous alerter sur le risque de manipulation ? Que faire face à un élève victime de manipulation mentale et quelles actions mettre en place au sein de l'établissement pour lutter contre la manipulation mentale ? Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?...

## Pour en savoir plus sur... :

- les missions de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires : [www.miviludes.gouv.fr/](http://www.miviludes.gouv.fr/)

La MIVILUDES est une mission interministérielle instituée auprès du Premier ministre par décret présidentiel du 28 novembre 2002.

- Elle mène une action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles.
- Elle coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la formation et l'information de ses agents.
- Elle informe le public sur les risques, voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de dérives sectaires.

- Sur le dispositif de lutte contre les sectes mis en place au sein de l'Éducation nationale : [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/) (Cf. Circulaire 2002-120 du 29/05/2002 – BO n°23 du 06/06/2002)

Rappel des principes et du cadre juridique.

Mise au point d'un dispositif :

- au niveau national (cellule chargée de la prévention des phénomènes sectaires dans l'éducation (CPPS), placée auprès du directeur des affaires juridiques,
- au niveau académique, chaque recteur désigne un conseiller, correspondant académique de la CCPS, chargé de seconder les IA-DSDEN pour toutes ces questions.

Par ailleurs, l'action du ministère s'intègre dans le cadre du dispositif national de lutte contre les agissements répréhensibles des organisations sectaires (Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) devenue MIVILUDES), cellules départementales de lutte contre les agissements répréhensibles des mouvements sectaires animées par les préfets.

## Exemple d'une action auprès des élèves

Dans le cadre de l'enseignement « éducation civique, juridique et sociale » et plus particulièrement dans le programme relatif aux institutions et pratiques de la citoyenneté (comment les libertés publiques et privées peuvent être garanties dans un état démocratique et comment elles peuvent être bafouées), il a été proposé à 30 élèves de 1<sup>re</sup>, âgés de 17-18 ans, de réfléchir sur les notions de responsabilité et de liberté en vue de développer leur esprit critique.

3 séances ont été nécessaires, étalées durant une année scolaire, pour les sensibiliser à la problématique des sectes. Après avoir fait émerger les représentations des élèves sur ce sujet et leur questionnement, les élèves ont analysé et étudié, en petits groupes, durant 2 heures, 3 situations de manipulation très diverses, animées par le CCMM :

- un père inquiet concernant la santé de sa fille, anorexique, qui a suivi quelques séances avec un orthophoniste pratiquant la communication facilitée. La communication est quasiment rompue entre le père et sa fille et se révèle compliquée avec la mère, médecin. Le père perçoit que sa fille est en danger et souhaite savoir quoi faire ;
- une mère préoccupée au sujet de sa fille. Brillante élève au lycée puis ayant accédé à une situation professionnelle satisfaisante, la fille, en recherche de réflexion philosophique et spirituelle, se rend régulièrement en Inde dans un ashram. Sa mère s'étant rendue sur place, a constaté un mode de vie particulier : privation de sommeil et de nourriture, séances régulières de méditation et de transes ;

- une dame souhaite des renseignements sur un groupe basé aux USA dont le frère et le neveu sont membres. Elle constate que ces derniers tiennent des propos « bizarres » et suivent une formation pour prêcher et pratiquer l'hypnose.

Le rôle de l'enseignant durant cette séance a été de suivre le travail des petits groupes, de reprendre les points forts, et de renvoyer à la problématique du libre arbitre.

Les élèves ont également visionné quelques séquences du film « Les Sectes... Les Pièges! » réalisé par l'association « Je, tu, il » en liaison avec le CCMM qui mettent en scène, sous forme de fiction, 4 personnages dont une étudiante, chacun, en proie à une situation sociale, affective, physique ou personnelle difficile, faisant l'objet d'une approche puis d'un piège tendu par des membres, des recruteurs, de 4 sectes différentes.

Comme certains élèves ont souhaité approfondir ce travail, 2 groupes d'élèves vont réaliser un travail personnel encadré sur les dérives sectaires, l'un centré sur les multiples masques des dérives sectaires, le second sur les dangers des dérives sectaires et les risques d'atteinte aux libertés publiques, à la démocratie et aux libertés privées.

### Pour en savoir plus sur les actions du CCMM en milieu scolaire, contactez le :

**C.C.M.M.**

3 rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tel : 01 44 64 02 40 - Fax : 01 44 64 02 49

E-mail : france@ccmm.asso.fr

Le CCMM est une association agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par le ministère de l'Éducation Nationale



« Famille brisée » © MAUD FOLKMANN



« Mirage » © MAUD FOLKMANN

